

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 16 janvier 2017, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2017-01-001 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général.

ADOPTÉE

2017-01-002 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 ET 19 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver les procès-verbaux des séances du 12 et 19 décembre 2016 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2017-01-003 TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2016-11

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2016, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires indiqués dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2017-01-004 COMPTES À PAYER 2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 31 décembre 2016 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	271 992,68 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	147 496,83 \$
AUTRES DÉPENSES	36 308,08 \$
TOTAL DU MOIS	455 797,59 \$

ADOPTÉE

2017-01-005 RÈGLEMENT NUMÉRO 111-2

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 111-2 modifiant le règlement numéro 111 concernant les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations soit adopté.

ADOPTÉE

2017-01-006 RENOUVELLEMENT SERVICES JURIDIQUES 2017

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services décrite dans la correspondance de Me Rino Soucy, avocat à la firme Marceau Soucy Boudreau Avocats daté du 7 décembre 2016, qui précise le service de consultation téléphonique sans limites de temps pour l'année 2017, au coût de 400 \$ avant les taxes applicables tel que décrit au document d'offre de service professionnel.

QUE le conseil municipal confirme donc à Me Rino Soucy notre engagement pour 2017.

ADOPTÉE

2017-01-007 SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire se joindre à ce regroupement ;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE

2017-01-008 AGENCE DE DÉVELOPPEMENT (VERSEMENTS)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité s'engage à verser des avances à l'Agence de développement de Ferme-Neuve sur la somme due par la municipalité pour l'année 2017 concernant les taxes foncières et le règlement à l'ensemble moins la part de la SQ perçue dans le cadre de l'entente de partenariat pour le développement du secteur du Windigo comme suit : le 1^{er} avril 25 000 \$, le 1^{er} juillet 25 000 \$ et le 1^{er} septembre 25 000 \$. Le solde sera versé après vérification des auditeurs de la municipalité.

ADOPTÉE

2017-01-009 PRMD (VERSEMENTS)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la subvention de 100 000 \$ octroyée au *Parc Régional Montagne du Diable* et de 10 000 \$ pour le *Kiosque touristique* pour l'année 2017 soit versée comme suit :

35 000 \$ le 15 janvier
35 000 \$ le 1^{er} mai
30 000 \$ le 1^{er} août
10 000 \$ pour le kiosque touristique le 1^{er} septembre.

ADOPTÉE

2017-01-010 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à faire le paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles décrites ci-dessous, dès leur réception jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget :

Salaires, avantages sociaux et remises des cotisations :

Salaires des membres du conseil municipal et des employés municipaux (incluant les pompiers)
Frais de déplacement (employés et conseil)
Remise des cotisations aux Ministères du Revenu fédéral et provincial
Remise des cotisations syndicales
Remise des retenues aux fonds des pensions alimentaires
Remise des cotisations aux fonds de pension à la FTQ, Fiducie Desjardins, Caisse Desjardins, Banque Nationale
CNESST
La Capitale assurances et gestion du patrimoine (assurance collective)

Contrats et autres :

Remplacement des dépôts de soumission par des cautionnements d'exécutions
Conciergerie
Courrier Purolator Ltée
Groupe Dicom transport
Lacelle & Frères (dénéigement - secteur bas et secteur haut)
Hydro-Québec
Bell Mobilité inc.
Néopost Canada Ltée (machine postale)
Corporation Informatique Bellechasse (CIB)
Télébec Ltée
ADT Canada inc.
Bureautech
Mobilonde
Desjardins (TPV)
Groupe DL Solution Informatique
Me Roger Rancourt
Fédéral Express Canada LTD

Ententes avec autres organismes :

CRSBP des Laurentides
Fonds de l'information foncière
Gouvernement du Québec pour la SQ
MRCAL (quotes-parts)
RIDL (quotes-parts et réserve)

SAAQ (immatriculation des véhicules)
Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle
UMQ
FQM
Ville de Mont-Laurier (service de protection contre l'incendie, supralocaux)
Baux ministère des Finances

Cartes de crédit (achats autorisés et cotisations) :

Visa Desjardins
Petite caisse

Contribuables :

Remboursement des crédits de taxes
Remboursement des taxes payées en trop
Remboursement des intérêts créditeurs

Service de la dette :

Versements de capital et intérêts des règlements d'emprunt :
SQAE et les règlements numéros : 45, 75, 84, 92, 95, 102, 117, 128, 131 et 136.

ADOPTÉE

2017-01-011 SUBVENTION OBNL 2016 - LA MÈREVEILLE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'organisme *La Mèreveille* reçoive une nouvelle subvention de 110 \$ pour l'année 2016.

ADOPTÉE

2017-01-012 POLITIQUE CONCERNANT L'UTILISATION DE LA BANQUE DE MALADIE ET RESPONSABILITÉS FAMILIALES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la *politique concernant l'utilisation de la banque de maladie et responsabilités familiales* soit adoptée par le conseil municipal.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2017-01-013 COMITÉ D'ACTION DE SAUVEGARDE DE L'AFC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Monsieur Mario Léonard soit désigné par le conseil municipal pour représenter la municipalité à un comité de travail sur l'ensemencement de l'AFC (Aire faunique communautaire du réservoir Baskatong).

DE PLUS, en l'absence de Monsieur Mario Léonard, Monsieur Gilbert Pilote sera le représentant substitut.

ADOPTÉE

2017-01-014 MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2016-11-261

CONSIDÉRANT qu'il y a imbroglio dans l'interprétation du loyer à payer pour le casse-croûte du centre sportif Ben-Leduc ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser lesdits paiements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le premier paragraphe de la résolution portant le numéro 2016-11-261 soit modifié afin d'y lire que le loyer pour la saison 2016-2017 (se terminant en avril) soit de 401 \$ plus les taxes applicables, et que pour la saison 2017-2018 débutant en septembre 2017 soit au montant de 501 \$ plus les taxes applicables jusqu'à avril 2018.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 142

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Georges Piché qu'il présentera ou fera présenter le règlement numéro 142 concernant la tarification relative au traitement des boues des installations septiques par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, à compter du 1^{er} janvier 2017.

2017-01-015 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 133-2

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 133-2 modifiant le règlement 133 relatif au programme de subvention pour favoriser la construction, la transformation ou la rénovation de bâtiments commerciaux soit adopté.

ADOPTÉE

2017-01-016 MANDAT À LA MRCAL (RÈGLEMENT NUMÉRO 23-23)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal donne mandat à la MRC d'Antoine-Labelle de procéder à la modification du règlement numéro 23 relatif au zonage.

QUE l'inspectrice en bâtiment soit autorisée à communiquer avec les représentants de la MRC afin de modifier la zone PU 05.

ADOPTÉE

2017-01-017

DEMANDE DE COMPENSATION SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

CONSIDÉRANT que les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation ;

CONSIDÉRANT que l'information incluse ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

Nom du chemin sollicité : Montée Leblanc et chemin Baskatong

Longueur à compenser : 36 km

Ressource transportée : Résineux et feuillus

Nombre de camions chargés par année : Plus de 1 000 camions

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE pour ces motifs la Municipalité de Ferme-Neuve demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur totale de 36 km.

ADOPTÉE

2017-01-018

RÉPARATION MACHINERIE TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à faire réparer le chargeur sur roues au montant estimé à 15 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE la somme de 15 000 \$ plus les taxes applicables soit prise à même les surplus accumulés 2015.

ADOPTÉE

2017-01-019

**SIGNATURE DE L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES D'UN
TECHNICIEN PRÉVENTIONNISTE DES INCENDIES MUNICIPAL AVEC LA
MRCAL**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer avec la MRC d'Antoine-Labelle l'entente de fourniture de services d'un technicien en prévention des incendies municipal entre la MRC d'Antoine-Labelle et la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

2017-01-020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 16 janvier 2017 soit levée, il est 20 h 15.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et secrétaire-
trésorier